



Cégep de Rimouski

**LA RÉVISION DU MODÈLE DE FINANCEMENT FABES :  
LA PERSPECTIVE DU CÉGEP DE RIMOUSKI**

Mémoire présenté au groupe de travail sur la révision du modèle d'allocation  
des ressources aux cégeps

Le 15 décembre 2017

**Rédaction**

Marie-Josée Boudreau

Alain Dion

Daniel Dion

François Dornier

**Mise en page**

Stéphanie Blanchette

Claudia Castonguay

**Révision linguistique**

Stéphanie Blanchette

Claudia Castonguay

© 2017

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES .....	1
INTRODUCTION .....	3
SECTION 1 : Au sujet du Cégep de Rimouski .....	4
SECTION 2 : Au sujet de l'Institut maritime du Québec (École nationale) .....	14
CONCLUSION .....	20



## LISTE DES SIGLES

CCTT : Centre collégial de transfert de technologie

CMÉC : Centre matapédien d'études collégiales

IMQ : Institut maritime du Québec

MÉES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

PES : Période/étudiant/semaine



# INTRODUCTION

Le présent mémoire est déposé dans le cadre des travaux de révision du modèle de financement des cégeps, commandé par la ministre de l'Enseignement supérieur en novembre 2017. Ce court document se veut être une modeste contribution du Cégep de Rimouski aux réflexions entourant les échanges à venir concernant la révision du modèle de financement des cégeps.

De plus, ce présent mémoire est un complément à ceux qui seront déposés par la Fédération des cégeps, par le regroupement des cégeps dotés de collèges constituants ou de centres collégiaux ou encore par la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ). À titre de cosignataires de ces mémoires, nous sommes totalement solidaires des propositions qui y figurent. Cependant, il nous apparaît essentiel de mettre l'accent sur certaines de ces recommandations, mais surtout d'en formuler d'autres qui, de notre point de vue, ont un impact spécifique sur la poursuite de la mission éducative du Cégep de Rimouski.

Section 1 :

Au sujet du Cégep de Rimouski





Le Collège de Rimouski regroupe trois établissements d'enseignement dont la polyvalence et la variété des programmes offerts en font sa renommée. Le Cégep, l'Institut maritime du Québec (IMQ) et le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) sont au cœur de la vie étudiante bas-laurentienne et permettent à toutes les étudiantes et à tous les étudiants de développer leurs connaissances, leurs compétences et leurs talents. Tout d'abord, le Cégep de Rimouski, solidement implanté dans son milieu, se distingue par son dynamisme et par l'excellence de la formation qui y est offerte. Il est considéré comme un acteur important du développement régional et offre à 2500 étudiantes et étudiants 29 programmes d'études préuniversitaires et techniques dans des domaines variés ainsi que deux cheminements préparatoires au collégial, en plus d'un Service de formation continue. Fondateur du réseau collégial avec 11 autres établissements scolaires, le Cégep de Rimouski souligne en 2017-2018 son 50<sup>e</sup> anniversaire. De son côté, l'IMQ, fondé à Rimouski en 1944, est l'unique centre de formation maritime francophone au Canada et fait partie des cinq écoles nationales du Québec. Enfin, le CMÉC, depuis son ouverture en 1995, s'est profondément enraciné dans le sol de la Vallée de la Matapédia et dans le cœur de sa population. En plus de ses programmes de formation, il est associé à un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dans le domaine de la foresterie, le SEREX.

## UN CONTEXTE

Au cours des dernières années, le réseau collégial a subi différentes vagues de compressions budgétaires qui ont affecté de diverses manières les cégeps. De plus, de nombreux collèges sont notamment aux prises avec des baisses récurrentes d'effectifs étudiants. Au Bas-Saint-Laurent, par exemple, on assiste depuis 2006 à une baisse des effectifs étudiants qui pourrait atteindre 26 % en 2019<sup>1</sup>. Ainsi, au Cégep de Rimouski, au cours des deux dernières années seulement, nous avons connu une baisse de fréquentation scolaire de quelque 400 étudiantes et étudiants. Cette baisse dramatique de l'effectif étudiant est amplifiée par les problèmes causés par le mode de financement basé sur les PES (période/étudiant/semaine). Dorénavant, les comportements de l'effectif étudiant sont de plus en plus difficiles à prévoir étant donné l'étalement des études et l'augmentation du

---

<sup>1</sup> Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du MELS, *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial*, mai 2010.

nombre d'abandons de cours : les PES ne sont donc plus un bon indicateur du nombre d'étudiantes et d'étudiants à encadrer par le Cégep.

Les compressions budgétaires, combinées à cette baisse de l'effectif étudiant, ont non seulement mené certains collèges à diminuer les services offerts à la population étudiante, mais elles ont également fragilisé l'offre de programmes offerts en région, diminuant ainsi l'accessibilité aux études et amplifiant l'exode des jeunes vers les grands centres. De ce fait, les réinvestissements annoncés devraient, dans un premier temps, tenir compte de l'impact des compressions sur la réalité et les particularités de chacun des collèges.

Le modèle de calcul du financement des collèges, désigné sous l'acronyme FABES a toujours eu pour objectif d'assurer une répartition équitable des ressources permettant de répondre aux besoins de tous les collèges. Depuis plusieurs années, les défis démographiques en région, additionnés aux compressions, ont finalement poussé dans ses derniers retranchements la formule FABES. Force est de constater que ce modèle de calcul n'est plus en mesure d'atteindre son objectif initial, affaiblissant ainsi l'ensemble du réseau collégial, en particulier en dehors des grands centres urbains.

Dans ce contexte, le Cégep de Rimouski propose quelques pistes de solutions qui, nous le souhaitons, pourraient contribuer aux réflexions des travaux de révision du modèle FABES.

## PROBLÉMATIQUES

### 1. Les mesures d'aide (A007)

La baisse démographique qui frappe un très grand nombre de régions, couplée à un modèle de financement axé sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits, a généré d'importantes difficultés au fil des ans. Des mesures d'aide ont été alors instituées afin d'amenuiser l'impact de cette baisse sur les collèges. De telles mesures transitoires devaient permettre aux établissements de s'adapter à cette nouvelle réalité. Un tel contexte a exacerbé la compétition entre les cégeps, les forçant à se livrer une compétition contre-productive, une course aux étudiantes et aux étudiants qui affaiblit

l'ensemble du réseau collégial et qui pénalise plusieurs établissements, particulièrement en dehors des grandes agglomérations urbaines.

Malheureusement, à ces défis s'est ajoutée une série de compressions budgétaires qui ont rendu absolument essentielles les mesures d'aides. Si celles-ci étaient retirées cela jetterait nombre de collèges dans une situation financière intenable et mettrait en péril, et pour longtemps, leur capacité d'accomplir correctement leur mission d'enseignement.

#### Propositions :

- ✓ Réviser en profondeur, voire remplacer l'annexe A007, dans la mesure où les sommes qui y sont présentement accordées se retrouvent toujours versées, sous une forme ou une autre et de manière permanente, aux collèges qui en bénéficient actuellement.
- ✓ Maintenir l'annexe A007, en attendant cette révision.
- ✓ Remettre en place les modalités concernant le plafonnement des subventions pour les grands centres urbains.

## 2. Le financement des activités de fonctionnement

Les compressions budgétaires effectuées au cours des dernières années ont forcé les collèges à restreindre certains services aux étudiantes et aux étudiants et certaines activités. Pour les cégeps connaissant une baisse de l'effectif étudiant, ces compressions sont doublement pénalisantes, mettant une pression supplémentaire sur les choix budgétaires des directions de collège. Les compressions imposées à un petit collège en région ont donc beaucoup plus d'impacts que dans un collège où l'effectif étudiant est stable ou même en augmentation, notamment par le poids énorme mis sur les coûts de convention du personnel que l'on finit par devoir financer à même les budgets de fonctionnement du collège.

#### Proposition :

- ✓ Prévoir un mécanisme qui protège les collèges d'une explosion des coûts de convention.

### 3. Baisse des effectifs étudiants

La démographie en région rend très difficile le recrutement étudiant, menaçant à terme la viabilité et le maintien de plusieurs programmes. La disparition éventuelle de ces programmes aurait un effet négatif multiplicateur sur le recrutement et affecterait grandement la capacité du collège de répondre aux besoins de formation pour le secteur immédiat de Rimouski, mais aussi, pour certains programmes, pour l'ensemble de l'Est-du-Québec dans un contexte généralisé et grandissant de pénurie de la main-d'œuvre.

#### Propositions :

- ✓ Consentir un financement particulier pour la promotion des programmes à faible effectif comme pour les programmes suspendus. Le calcul de ce financement devrait inclure des allocations adéquates facilitant les initiatives permettant l'augmentation des inscriptions pour ces programmes autant au local qu'au national.
- ✓ Prévoir un financement adéquat permettant de soutenir le recrutement intense en dehors de la zone géographique immédiate couverte par les collèges situés en dehors des grandes agglomérations urbaines.

### 4. Accessibilité à l'Annexe S026

L'Annexe S026 a été mise en place afin de soutenir et assurer le maintien d'une offre minimale de programmes sur l'ensemble du territoire. Malheureusement, dans plusieurs cégeps en région, certains critères de la S026 sont difficiles à rencontrer. C'est le cas, entre autres, du seuil de viabilité établi à 10 étudiantes et étudiants en première année. Il serait important de revoir ces critères qui, trop souvent, sonnent le glas d'un programme. Si un programme est suspendu parce que nous sommes incertains de maintenir une cohorte de 10 étudiantes et étudiants le 20 septembre, c'est la notion même d'accessibilité aux études qui est remise en question.

Comme l'Annexe S026 n'est pas utilisée à sa pleine mesure, ces recommandations pourraient se réaliser sans réinvestissement majeur.

## Propositions :

- ✓ Abaisser le seuil d'admissibilité de 10 à 7 étudiantes et étudiants au premier trimestre.
- ✓ Considérer l'effectif au premier jour du trimestre plutôt qu'au 20 septembre.
- ✓ Garantir le financement, peu importe l'effectif, pour la liste à jour des 50 programmes offrant le meilleur taux de placement sur le marché du travail.
- ✓ Assurer le financement des cours communs des diverses options – créés par le ministère – d'un même programme (ex. Arts, lettres et communication), selon les critères appliqués à un programme normal.

## 5. Accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois

La mission première de l'enseignement collégial et sa plus grande réussite auront été d'offrir un enseignement de qualité à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire québécois. Malheureusement, les difficultés vécues dans la plupart des régions hors des grands centres ont mis à mal notre capacité d'accomplir notre première mission. La suspension ou la fermeture de programmes, la diminution des services offerts aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'à la communauté sont autant de symptômes qui illustrent bien les difficultés qu'éprouvent les cégeps en région à remplir leur mission.

De plus, le cheminement des étudiantes et étudiants a évolué au fil des années. Un grand nombre d'entre eux n'ont plus un cheminement régulier – plus d'abandons de cours, d'étalements des études, etc. –, ce qui met une pression supplémentaire sur les finances des collèges qui sont intimement liées aux PES, en plus de rendre périlleuse la délicate opération des prévisions des ressources enseignantes.

Il faut donc maintenir l'enseignement collégial sur l'ensemble du territoire en assurant un financement stable aux établissements d'enseignement qui ont des services à offrir, et ce, malgré la taille de leur effectif étudiant et les cheminements multiples maintenant observés.

## Propositions :

- ✓ Rétablir un équilibre entre le F et le A pour les collèges hors des grands centres urbains afin que ces derniers ne soient pas pénalisés par de faibles effectifs étudiants (Impact sur le A).
- ✓ Financer la partie du A en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au collège plutôt qu'en s'appuyant sur les PES au 20 septembre et au 15 février.
- ✓ Financer en tenant compte du nombre d'admissions pour les cégeps – de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> tour – dont le taux de rétention est plus faible (par exemple, établir un seuil de rétention minimal afin de ne pas pénaliser les cégeps qui admettent des effectifs plus fragiles et parfois plus enclins à abandonner des cours).
- ✓ Prévoir un financement pour les effectifs à besoins particuliers (S050 et S051), telles que les étudiantes et étudiants provenant de l'Éducation des adultes, les étudiantes et les étudiants de première génération, celles et ceux qui entrent au cégep avec des unités manquantes ou celles et ceux en situation de handicap, au premier jour du trimestre plutôt qu'au 20 septembre afin de soutenir l'offre d'aide personnalisée et de favoriser leur persévérance scolaire.

## 6. Stages

Pour répondre aux demandes pressantes des différents intervenants et pour satisfaire aux exigences du Ministère, les stages occupent une place importante dans certains programmes techniques et permettent une formation concrète et un tremplin essentiel vers le marché du travail. Cependant, le financement relié à la supervision et à la coordination de ces stages est inadéquat et ne tient pas toujours compte de la complexité des contraintes qui y sont reliées, que ce soit par l'étendue du territoire ou par la limitation du nombre d'étudiantes et d'étudiants par le milieu de stage. Il est donc urgent d'intégrer des ressources afin d'assurer la pérennité de ces stages et le développement de leur plein potentiel.

## Propositions :

- ✓ Financer pleinement les groupes de stages créés pour répondre aux exigences des milieux de stages.
- ✓ Assurer un financement pour l'organisation administrative des stages afin d'assurer le développement d'ententes entre les collèges, les universités et les milieux de stage.
- ✓ Accorder un financement supplémentaire pour la coordination des stages en tenant compte du nombre grandissant de programmes qui offrent des stages en réponse aux demandes du marché du travail.
- ✓ Assurer un financement supplémentaire pour les déplacements liés à la supervision des stages afin d'assurer l'équité pour les collèges dont les stages occupent un plus vaste territoire.





Section 2 :

Au sujet de l'Institut maritime  
du Québec



## UNE ÉCOLE NATIONALE FORTE TOURNÉE VERS L'AVENIR!

L'IMQ est une École nationale reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Composante du Collège de Rimouski, sa mission principale est de former des officiers navigants pour l'industrie maritime du Québec. Bien que l'éducation soit de juridiction provinciale, l'IMQ doit se conformer à la convention STCW, à ses amendements et aux multiples règlements de Transports Canada qui émet les certificats de compétences.

Le dernier amendement de la Convention STCW<sup>2</sup> (Amendement de Manille 2010) a nécessité des modifications majeures aux programmes Navigation et Techniques de génie mécanique de marine de l'IMQ. La gestion des programmes est désormais assujettie à un contrôle de la qualité exigeant et particulier étant donné que Transports Canada ne reconnaît pas les travaux d'assurance qualité menés par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ni les mécanismes de contrôle des programmes dictés par le MÉES.

Le constat de l'intégration des amendements de Manille dans les programmes Navigation et Techniques de génie mécanique de marine a démontré que le modèle FABES actuel ne permet pas à l'IMQ de répondre adéquatement aux besoins de ces programmes face à une réglementation internationale et canadienne en constante évolution.

Les recommandations contenues dans ce mémoire représentent des propositions pour rendre plus souple le modèle de financement de l'IMQ, une École nationale qui doit répondre aux besoins de formation de l'industrie maritime et aux exigences des deux paliers de gouvernement.

---

<sup>2</sup> STCW-Convention internationale sur les normes de formation.

## Propositions :

Faisant suite aux discussions et aux échanges tenus au sein du collège et portant sur la révision du modèle de financement des cégeps, voici quelques problématiques spécifiques accompagnées de brèves propositions qui se veulent complémentaires à celles qui se retrouvent dans les autres mémoires qui seront déposés et pour lesquels le Cégep de Rimouski est cosignataire.

## PROBLÉMATIQUES

### 1. Conformité aux exigences internationales et canadiennes

Au Québec, comme dans les autres provinces, Transports Canada est responsable de juger de la conformité des programmes de formation des écoles maritimes. Le MÉES n'est pas suffisamment informé des décisions qui sont prises par le fédéral. C'est l'IMQ qui, le plus souvent, informe le Ministère des changements et des décisions réglementaires qui touchent l'enseignement maritime au Québec.

#### Proposition :

- ✓ Que le MÉES exerce une veille en participant activement aux travaux des différents comités du Conseil consultatif maritime canadien (CCMC) national et régional afin d'ajuster le calcul du financement.

### 2. Changements réglementaires

Les changements réglementaires sont constants. Les instances politiques et les règlements du MÉES ne sont pas reconnus par Transports Canada. À titre d'exemple, celui-ci ne reconnaît pas les travaux de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. L'IMQ a dû mettre en place, sans aucune ressource supplémentaire, un système particulier de gestion de la qualité pour répondre à une exigence de Transports Canada.

### Recommandation :

Mettre en place des mécanismes permanents de financement indexé, permettant à l'IMQ de satisfaire les exigences réglementaires.

### 3. Développement et maintien des compétences du personnel

Le personnel enseignant et le personnel technique doivent détenir des qualifications spécifiques exigées par Transports Canada. Ces formations ne sont pas toujours disponibles au Québec et sont données par les manufacturiers de simulateurs ou d'équipements spécialisés. L'IMQ ne dispose pas de ressources financières particulières pour l'actualisation des compétences requises par Transports Canada.

#### Proposition :

- ✓ Ajuster le financement de l'IMQ afin de lui permettre de mettre en place des moyens permanents pour la mise à niveau et le développement des compétences du personnel.

### 4. Formation hors DEC des élèves officiers en Navigation et en Génie mécanique de marine à l'IMQ

Il est obligatoire que les élèves officiers de l'IMQ aient suivi des formations d'urgence. Lors de la dernière révision, ces formations n'ont pu être intégrées dans les programmes Navigation et Techniques de génie mécanique de marine. Les formations en matière d'urgence sont financées par une enveloppe dédiée aux stages. Celle-ci n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de formation.

#### Proposition :

- ✓ Doter l'IMQ d'une enveloppe particulière en fonction du contingent annuel.

### 5. Stages en mer des élèves officiers de l'IMQ

Les élèves officiers de l'IMQ doivent faire le temps de mer requis pour l'obtention du brevet de compétence délivré par Transports Canada. L'IMQ dispose d'une enveloppe

qui sert à compenser les armateurs. Les modalités de l'enveloppe n'ont pas été révisées en vertu de la réglementation actuelle.

Proposition :

- ✓ Doter l'IMQ d'une enveloppe actualisée en fonction de la réglementation internationale et canadienne.

## 6. Acquisition du matériel didactique

L'Institut maritime du Québec doit acquérir régulièrement du matériel didactique, des simulateurs et des équipements spécialisés de toute nature afin de se conformer à la réglementation. Ces équipements sont très coûteux et parfois non disponibles au Québec. Il n'existe pas de mécanisme continu pour la planification et l'acquisition de ces équipements sans impact ou retard dans l'enseignement des compétences maritimes.

Proposition :

- ✓ Mettre en place un mécanisme permettant le financement adéquat permettant l'acquisition et le renouvellement rapide de tous les équipements essentiels à l'enseignement maritime.

## 7. Financement des AEC souches

L'Institut maritime du Québec offre depuis de nombreuses années une AEC souche en plongée professionnelle. Le modèle actuel n'évolue pas avec les besoins du programme, telles que l'augmentation de la masse salariale et la hausse des coûts d'entretien et réparation compte tenu du vieillissement des infrastructures maritimes.

Proposition :

- ✓ Les AEC souches devraient recevoir un financement particulier pour couvrir les dépenses d'infrastructure pédagogique et d'allocation spécifique tenant compte des besoins réels.

## CONCLUSION

Le Cégep de Rimouski est un établissement majeur au cœur de la ville de Rimouski. Avec ses nombreux programmes, son centre collégial à Amqui (CMÉC), son École nationale (IMQ) et ses deux CCTT, il a un impact majeur sur la vitalité actuelle et à venir de tout l'Est-du-Québec et, dans une certaine mesure, de tout le Québec. Toutefois, une baisse démographique nous affectera bientôt. Avant 2020, ce sont plus de 400 étudiantes et étudiants qui manqueront à l'appel sur les 3000 inscrits en 2015. Cette baisse massive, puisqu'elle s'ajoute à toutes celles déjà subies, affectera tous les aspects de nos activités. Des programmes seront menacés de fermeture, certains seront suspendus faute d'étudiantes et d'étudiants et, à terme, nous devons en fermer un certain nombre. La carte des programmes collégiaux de l'Est-du-Québec s'en trouvera appauvrie et cela contribuera à accentuer l'exode des jeunes.

Les défis démographiques affecteront également le recrutement du personnel. Les concours seront plus longs et nous aurons de la difficulté à trouver des candidates et candidats de qualité. Faute de ressources adéquates, notre établissement perdra de son intérêt, tant pour celles et ceux que nous aimerions attirer que pour celles et ceux qui y œuvrent déjà. Mais par-dessus tout, un climat d'incertitude et de fragilité planera longtemps au-dessus de notre établissement.

Les solutions existent. Elles passent par de l'imagination et de la créativité, par de l'innovation et de la souplesse et par de la mobilisation et du dynamisme. Mais ces solutions ne peuvent voir le jour sans un financement adéquat. C'est ce financement constant et équilibré que nous attendons depuis longtemps, un modèle actualisé qui pourra enfin répondre à nos besoins, nous permettant ainsi de poursuivre avec succès une mission essentielle dans une société en continuel bouleversement.